

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 15 juillet 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021**

**2021 DFPE 63** Subventions (641 720 euros), avenants n° 6 à l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants (19e) pour ses quatre établissements d'accueil de la petite enfance.

**Mme Céline HERVIEU, rapporteure**

-----

#### **Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées le 03 janvier 2017 par l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants et la Ville de Paris ;

Vu les avenants n° 3 signés le 26 août 2019 prorogeant jusqu'au 31 décembre 2020 les conventions susvisées ;

Vu les avenants n° 5 signés le 30 décembre 2020 prorogeant jusqu'au 31 décembre 2021 les conventions susvisées ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021 par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 29 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Céline HERVIEU au nom de la 6e Commission;

Délibère

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants n° 6 aux conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération avec l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants ayant son siège social 29 bis, rue de Thionville (19e), pour l'attribution de quatre subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 151 508 euros est allouée à l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants pour la crèche collective, située 29 bis, rue de Thionville à Paris 19e.  
(N° Tiers PARIS ASSO : 22541, N° de dossier : 2021\_02020).

Article 3 : Une subvention de 258 005 euros est allouée à l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants pour la crèche familiale, située 25, rue de Thionville à Paris 19e.  
(N° Tiers PARIS ASSO : 22541, N° de dossier : 2021\_02018).

Article 4 : Une subvention de 118 638 euros est allouée à l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants pour la halte-garderie, située 25, rue de Thionville à Paris 19e.  
(N° Tiers PARIS ASSO : 22541, N° de dossier : 2021\_02021).

Article 5 : Une subvention de 113 569 euros est allouée à l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants pour le jardin d'enfants, situé 29 bis, rue de Thionville à Paris 19e.  
(N° Tiers PARIS ASSO : 22541, N° de dossier 2021\_02022).

Article 6 : Les dépenses de fonctionnement correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de l'exercice 2021 et suivants de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**